



Déclaration du Président de la Conférence des évêques catholiques du Canada sur l’approbation du projet de loi C-14 qui légalise l’euthanasie et le suicide assisté

L’adoption récente du projet de loi C-14, qui légalise l’euthanasie et le suicide assisté dans notre pays, est une décision historique déplorable qui atteste l’échec de notre gouvernement et, en effet, de notre société d’assurer une protection humaine authentique pour les personnes souffrantes et vulnérables parmi nous.

Nous vivons dans un pays où la grande majorité des mourants n’ont pas accès à des soins palliatifs ou des soins à domicile de qualité, où le taux de suicide dans plusieurs communautés autochtones atteint des niveaux alarmants, et où on suggère que la vie de personnes chroniquement malades, vulnérables ou handicapées ne mérite pas d’être vécue. Il est paradoxal et très malheureux que la loi de notre société consacre désormais l’homicide comme une manière acceptable de mettre fin à la souffrance. On ne peut qu’être stupéfait et profondément troublé de constater que notre pays est de moins en moins capable de reconnaître le caractère sacré de la vie humaine.

Nulle institution, nul individu, nulle idéologie, nulle législation n’ont le droit de menacer ou de miner le caractère sacré de la dignité de chaque personne et du don de la vie elle-même. Nous sommes appelés, en tant que société formée d’individus capables de compassion, à respecter et à protéger la vie humaine de la conception à la mort naturelle en honorant une vision de la personne humaine qui embrasse aussi bien son existence terrestre actuelle que la vie outre-tombe. Les catholiques, comme toutes les personnes de bonne volonté, ont le devoir moral et social de protéger les personnes vulnérables, de consoler celles qui souffrent et d’accompagner celles qui sont à l’article de la mort. Les évêques du Canada prient et espèrent qu’avec tous nos sœurs et frères catholiques et nos concitoyennes et concitoyens canadiens, chacune et chacun de nous et l’ensemble de notre société puissent vivre une profonde conversion du cœur et en viennent à reconnaître l’image de Dieu imprimée profondément en chaque vie humaine, quel que soit l’état de la personne, son niveau de confort, son degré de productivité ou sa contribution à la société.

La mise à mort intentionnelle d’une vie humaine – qu’il s’agisse d’une personne âgée, d’un enfant, d’un adulte vulnérable, d’un embryon ou d’une personne mourante – est un acte grave et moralement injustifiable. Notre société doit rejeter tout ce qui porte atteinte à la vie elle-même : le meurtre, le génocide, le suicide, l’avortement, l’euthanasie et l’aide médicale à mourir. La suppression délibérée de la vie humaine par une intervention directe n’a rien d’un geste humanitaire. Il faut plutôt chercher à réduire au minimum la douleur et la souffrance des personnes mourantes et de celles qui sont tentées de s’enlever la vie, et non à supprimer leur existence. Efforçons-nous d’aider les personnes malades et handicapées à trouver un sens à leur vie, même et surtout dans leur souffrance. Consolons ceux et celles qui vivent une maladie terminale ou une condition chronique par notre présence authentique, un amour humain et l’aide médicale. Comme société et en tant qu’individus, choisissons de cheminer avec eux dans leur souffrance et ne contribuons pas à mettre fin au don de la vie.

Faire de l'aide médicale au suicide un « droit » n'est ni un vrai soin ni un gage d'humanité. C'est fondamentalement une forme faussée de pitié, une déformation de la bonté envers nos frères et sœurs. La nouvelle loi laisse entendre qu'un être humain, une personne, cesse d'être une personne et perd sa dignité simplement en raison de la perte ou de la diminution de certaines capacités physiques et mentales. C'est faux. La vérité, c'est que notre propre humanité se détériore quand nous omettons de prendre soin des faibles et des mourants, et quand nous évitons délibérément de voir en eux, avec leurs maladies et leurs limites, des personnes dignes de vivre. La vraie compassion humaine consiste à partager la douleur de l'autre, à l'accompagner dans son cheminement – et non à s'en débarrasser. Le suicide assisté est une insulte à ce qu'il y a de plus noble et de plus précieux dans l'existence humaine, et constitue une injustice grave et une violation de la dignité de chaque personne humaine dont la tendance naturelle et intrinsèque est de préserver la vie. Il faut entourer nos personnes malades, mourantes, vulnérables et handicapées, d'amour et d'attention, de sollicitude et d'une compassion vraiment porteuse de vie. C'est pourquoi les soins palliatifs restent incontestablement le seul choix moral, efficace et indispensable, la seule option de vraie compassion, maintenant que notre pays s'est engagé sur ce chemin périlleux.

Saint Joseph, patron du Canada et patron de la bonne mort, priez pour nous.



Mgr Douglas Crosby, OMI
Évêque de Hamilton
Président de la Conférence des évêques
catholiques du Canada

Le 27 juin 2016